



Extrait du C.A.E.F - Communautés et Assemblées Evangéliques de France.

<http://www.caef.net/spip.php?article352>

Confession de foi des Églises CAEF

- Présentation générale - Confession de foi -

Date de mise en ligne : lundi 9 décembre 2013

C.A.E.F - Communautés et Assemblées Evangéliques de France.

Les CAEF : DECLARATION

- Dans leur diversité, les Communautés et Assemblées Evangéliques de France ont une même pensée sur le plan doctrinal. Elles l'ont exprimée en élaborant une confession de foi - Ce que nous croyons nous engage devant Dieu premièrement et puis devant les hommes de notre temps. Nous tenons donc à professer notre foi. - Ce que nous croyons nous distingue bien sûr de nombreux courants religieux mais nous place en même temps dans le mouvement évangélique qui manifeste pratiquement l'unité spirituelle des véritables chrétiens par delà les barrières dénominationnelles. - Le mouvement évangélique s'inscrit dans l'histoire de l'Eglise depuis la Pentecôte. Nous adhérons au « credo » de l'Eglise des premiers siècles et reconnaissons la valeur des grandes confessions de foi de la Réforme. Notre propre confession est une réponse humaine et limitée, sans caractère sacré, juridique ou restrictif, à la révélation parfaite de Dieu et de sa volonté dans l'Ecriture Sainte. En affirmant ce que nous croyons, nous désirons donner gloire à Dieu, lui rendre grâce pour son amour, et stimuler notre réflexion, notre vigilance et notre engagement.

Confession de foi des Églises CAEF

Elle reprend la confession de foi du [Réseau FEF](#) dont elle est membre.

1. Le vrai Dieu

Nous adorons un seul Dieu, qui existe en trois personnes de toute éternité : le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Tout en partageant pleinement la même et unique nature divine, les trois personnes demeurent distinctes et des rôles distincts leur sont appropriés. Le Père communique éternellement l'être et la vie au Fils. L'Esprit reçoit éternellement l'être et la vie du Père et du Fils. Le Père conçoit les projets divins et accomplit ses oeuvres envers la création par la médiation du Fils. Le Père et le Fils sont présents au monde et y agissent par l'Esprit.

Nous croyons que Dieu est absolu, immuable, tout-puissant, omniprésent, omniscient, parfaitement sage, saint, juste et bon. Il est esprit. Il est vérité. Il est amour. Il est le Créateur de toutes choses et tout subsiste par lui et en lui ; il est souverain sur toute la création. À lui sont dus, au suprême degré, confiance, obéissance, reconnaissance, amour et louange.

2. La Bible

Nous croyons que la Bible est la Parole de Dieu et qu'elle possède à ce titre une pleine et entière autorité. Elle est la seule règle infaillible de foi et de vie. La révélation qu'elle nous apporte ne saurait être modifiée ni complétée par aucune autre.

Nous croyons que le Saint-Esprit a souverainement présidé à l'origine et à la formation des soixante-six livres du recueil biblique. Nous croyons qu'il en a lui-même assuré l'enseignement parfait et l'entière vérité jusque dans son détail. Grâce à l'inspiration plénière dont ils ont ainsi bénéficié, les auteurs humains de la Bible nous ont

communiqué la Parole même de Dieu. Sans cesser d'être une parole humaine, portant les marques de son insertion historique, l'Écriture Sainte, rédigée sans erreur dans les manuscrits originaux, exprime avec une parfaite fidélité ce que Dieu a voulu nous dire.

Nous croyons que la Bible est pleinement suffisante pour révéler ce que nous avons à connaître afin de parvenir au salut, de vivre selon Dieu et de trouver notre joie en lui.

Nous croyons que le but de l'interprétation de l'Écriture est de déterminer le sens et le message voulus par ses auteurs. La Bible a été rédigée en langage humain et doit être interprétée selon les conventions normales du langage et dans le respect de la diversité thématique et littéraire en son sein. Chaque texte doit être interprété en accord avec le reste de l'Écriture.

3. La création et l'homme

Nous croyons que Dieu, dans sa parfaite bonté, a librement créé l'univers et tout ce qu'il contient, les êtres visibles et les invisibles. Nous croyons que la création était, à l'origine, entièrement bonne, et que Dieu conserve pour elle un projet de justice et d'amour.

Nous croyons que Dieu a créé l'homme et la femme en son image, êtres corporels et spirituels. Il appelle tous les humains à vivre en conformité à sa volonté. Ils devront lui rendre compte personnellement de leurs actes au jour fixé pour le jugement.

4. La rupture avec Dieu et ses conséquences

Nous croyons que, créés moralement justes et bons, nos premiers parents ont consciemment désobéi à leur Créateur. Ils ont ainsi perdu leur condition première, et la création tout entière subit les conséquences de leur faute.

Nous croyons que, depuis lors, tous les hommes, à l'exception de Jésus-Christ, se trouvent, dans leur condition naturelle, séparés de Dieu, enclins au mal, asservis au péché et soumis à la domination de Satan. Ils transgressent les lois divines et demeurent, en conséquence, exposés à une perdition éternelle.

Nous croyons cependant que Dieu, dans sa bonté, offre aux hommes un accès à sa grâce. Tout être humain est appelé à répondre à cette offre de façon responsable durant sa vie présente, à la clarté des lumières qui lui sont accessibles, ce qui détermine son sort éternel.

5. Jésus-Christ et son oeuvre

Nous croyons que Jésus-Christ est le Fils unique et éternel de Dieu et qu'il s'est fait homme pour notre salut. Conçu du Saint-Esprit et né d'une vierge, Marie, il est à la fois réellement homme et réellement Dieu. Il est le Messie promis par les prophètes. Tout en s'étant volontairement abaissé, le Fils de Dieu a manifesté une entière perfection dans le domaine du vrai et dans le domaine du bien. Tenté comme nous en toutes choses, il est demeuré parfaitement saint. Ayant reçu l'Esprit saint en vue de son ministère, il a parcouru le pays d'Israël pour y apporter son enseignement et

accomplir de nombreux miracles attestant l'origine divine de sa mission. Dans sa vie comme dans sa mort, il a pleinement accompli la volonté de Dieu, exprimé sa pensée et manifesté l'immensité de son amour.

Nous croyons que Jésus-Christ a volontairement souffert et qu'il est mort sur la croix. Pour satisfaire à la justice divine, il a offert sa vie en sacrifice expiatoire pour les pécheurs et a ainsi subi à leur place le châtement qu'ils méritaient.

Nous croyons que Jésus-Christ est corporellement ressuscité et qu'il a été élevé au ciel. Il siège à la droite du Père et partage sa gloire. Il intercède auprès de lui pour les siens ; il reviendra pour les prendre avec lui et pour établir le royaume de Dieu dans toute sa gloire. Il est le seul médiateur entre Dieu et les hommes. Il sera le juge des vivants et des morts. Il est le Sauveur et le Seigneur.

6. Le salut par Jésus-Christ

Nous croyons que c'est par grâce que les hommes peuvent être sauvés, par le moyen de la foi. Le salut est pleinement accordé à toute personne qui, à la lumière de l'Évangile et sous l'action du Saint-Esprit, met sa confiance en Dieu, se repent de ses péchés et se réclame de l'oeuvre expiatoire accomplie à la croix. Uni à Christ et ainsi placé au bénéfice de sa mort et de sa résurrection, le pécheur reçoit le pardon de Dieu pour ses fautes, obtient les mêmes droits que s'il avait obéi à la Loi de Dieu, et bénéficie de la faveur divine ; il est baptisé dans l'Esprit : l'Esprit le régénère, lui communique la vie éternelle et l'intègre au peuple de Dieu. Sans atteindre ici-bas la perfection, il s'engage dans une vie de piété, d'obéissance à Dieu, de témoignage rendu à l'Évangile et de service à la gloire de Dieu, manifestant ainsi par ses actes l'authenticité de sa foi et de sa repentance.

Nous croyons que, par sa mort, Jésus-Christ a porté nos souffrances et nos maladies et qu'il nous a ainsi acquis la rédemption de notre corps. En conséquence, nous expérimenterons à son retour une pleine et entière guérison. Pour le temps présent, Dieu peut accorder s'il lui plaît une guérison extraordinaire par anticipation sur l'étape finale de la rédemption. Dans le cas contraire, il appelle le chrétien à le glorifier dans la maladie, la souffrance ou la mort.

7. Le Saint-Esprit et son action dans la vie chrétienne

Nous croyons que le Saint-Esprit, personne divine, est un avec le Père et avec le Fils. Il est donné à tout croyant et vient habiter en lui au moment où celui-ci s'unit à Jésus-Christ par la foi. Il a pour mission de mettre le croyant au bénéfice de l'oeuvre de salut de Christ. Il agit habituellement par l'Écriture, avec laquelle il ne saurait être en désaccord : il oeuvre dans le coeur du croyant pour qu'il la comprenne, la reçoive avec foi et s'y soumette. Il produit en lui son fruit ; il le rend capable de progresser dans la vie chrétienne et d'y persévérer jusqu'à la fin. En comptant sur son oeuvre en lui, le chrétien s'efforce de mener sa vie selon la volonté de Dieu. Sous son action, et équipé par lui de ses dons, chaque chrétien est appelé à se mettre au service d'autrui dans l'Église et dans le monde selon le dessein particulier de Dieu à son égard. L'Esprit seul peut assurer au croyant la communion avec son Dieu et avec ses frères.

8. L'Église

Nous croyons que Dieu a voulu créer pour lui une humanité nouvelle, appelée à lui rendre un culte, et comprenant tous ceux qui auront été régénérés et réconciliés avec lui par Christ. À cet effet, il a fondé l'Église le jour de la Pentecôte, en accomplissement de la promesse faite à Abraham. Elle est la communauté de tous ceux qui, issus de tous les peuples, ont mis leur foi en Jésus-Christ en apportant leur adhésion à l'enseignement des apôtres. Le Saint-Esprit unit ces croyants à Christ et entre eux pour former comme un seul corps.

Nous croyons que Jésus-Christ est le Seigneur et l'unique chef de l'Église. Il la nourrit par sa Parole, la conduit par son Esprit et lui suscite divers ministères pour qu'elle remplisse ses missions. Il la fera paraître dans sa plénitude et sa perfection finale lors du renouvellement de toutes choses. Il lui donne présentement pour mandat d'annoncer l'Évangile à tous les peuples et de faire parmi eux des disciples.

Nous croyons que l'Église locale est appelée à manifester, à sa mesure, la réalité du Corps de Christ. Elle est une communauté de croyants nés de l'Esprit, qui, tout en reconnaissant leurs faiblesses, veulent vivre ensemble à la gloire de Dieu. Il est du devoir de chaque Église locale et de chaque chrétien de préserver l'unité que l'Esprit produit entre les croyants véritables, pour l'honneur de leur Seigneur.

9. Le baptême et la cène

Nous croyons que Jésus-Christ a prescrit à son Église de pratiquer le baptême et la cène. Les Églises locales veillent à la bonne compréhension de leur signification et en assurent une pratique digne.

Nous croyons que le baptême est un acte par lequel le croyant témoigne publiquement de sa foi personnelle en Jésus-Christ. Par ce symbole de la purification des péchés, le croyant reconnaît son besoin du pardon de Dieu, exprime son union avec Christ qui le met au bénéfice de la grâce divine. Il signifie par ce geste son engagement envers son Sauveur et envers ses frères.

Nous croyons que la cène commémore et proclame la mort expiatoire de Jésus-Christ. Nous croyons que le pain et le vin sont respectivement les symboles du corps et du sang offerts par notre Sauveur sur la croix. En participant à la cène, les rachetés témoignent qu'ils sont un avec Jésus-Christ et en communion les uns avec les autres, dans la joyeuse espérance de son glorieux retour.

10. Vivre selon la volonté de Dieu

Nous croyons que le chrétien est appelé à conduire toute sa vie et à accomplir chacun de ses actes dans l'amour pour Dieu et le prochain, dans l'obéissance à l'Écriture, et pour la gloire de Dieu. Il le fera en comptant sur l'oeuvre de l'Esprit en lui. Vivre selon la volonté divine et viser le bien en toutes choses sont l'expression de la reconnaissance du croyant pour le salut que Dieu lui accorde par grâce, en vertu de l'oeuvre de Christ. L'obéissance à Dieu découle de la confiance en lui. Demeurant en deçà de la perfection, le croyant reste dépendant du pardon de Dieu tout au long de sa vie.

Nous croyons que Dieu nous commande le respect de la personne humaine dès sa conception et jusqu'à sa mort, et la préservation de la dignité de chaque être humain.

Nous croyons que Dieu requiert la préservation de l'intégrité de la cellule familiale. Le mariage, union d'un homme et d'une femme, est, depuis l'origine de l'humanité, une institution divine. Il comporte un engagement des conjoints, entériné par la société, à vivre une vie commune dans l'amour mutuel et dans une fidélité exclusive pour tout le temps où ils demeureront tous deux en vie. Dieu nous appelle à veiller aux besoins matériels, affectifs et spirituels des membres de notre famille dont nous avons la responsabilité.

Nous croyons que Dieu nous commande le respect des biens d'autrui et la fiabilité dans nos paroles. Il nous appelle à promouvoir la justice sociale et à prendre soin de sa création. Il adresse à chacun une vocation à le servir par son travail dans la mesure de ses moyens tout en réservant du temps pour la piété individuelle et communautaire.

L'autorité politique étant une institution divine, le chrétien doit se soumettre à ceux qui ont la charge de l'exercer et prier pour eux, tout en réservant à Dieu seul une allégeance absolue.

1.1. La résurrection, le jugement final et l'éternité

Nous croyons que tous les morts ressusciteront, les justes et les injustes. Nous croyons au jugement final par lequel Dieu manifestera sa justice parfaite en rétribuant chacun selon ses oeuvres. Ceux qui auront persévéré dans l'incrédulité subiront, dans un état d'existence consciente, le châtiment éternel qu'ils auront mérité. En vertu de la grâce qu'ils auront reçue par la foi, les rachetés jouiront d'une gloire éternelle dans la présence de leur Sauveur.